



58 Rue Victor Hugo  
BP 14

08500 REVIN

Tél : 03 24 41 55 65

Fax : 03 24 40 28 99

## ARRETE N°2025/239

**Portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public, de restriction de circulation des véhicules et des piétons et d'interdiction de stationner Roche des Diales et Rue J.Moulin**

Le Maire de la Ville de REVIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants

Vu les articles L 411-1 à 411-5 du Code de la route

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la Signalisation

Vu l'article L 113-1 du Code de la voirie routière

Vu l'arrêté municipal n° 19/120 du 26 Juillet 2019

Vu l'article R 610 du Code Pénal

Vu la demande en date du 13 Octobre 2025 de l'entreprise CTP

Considérant qu'il est nécessaire de restreindre la circulation des véhicules et des piétons afin de mener en toute sécurité des travaux de raccordement aux abords du n°580 Rue J.Moulin et des n°4 et 10 Roche des Diales

## ARRETE

**ARTICLE 1°:** La vitesse sera réduite à 30 km/h et la circulation des véhicules se fera par alternat à l'aide de panneaux avec sens de priorité aux abords des chantiers  
Période : du 27/10/2025 au 07/11/2025

**ARTICLE 2 :** Le stationnement des véhicules sera interdit aux droits des 2 chantiers.

**ARTICLE 3 :** La circulation des piétons y sera interdite.  
Période : du 27/10/2025 au 07/11/2025

**ARTICLE 4 :** Une signalisation réglementaire des chantiers et des prescriptions ci-dessus seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux, l'affichage du présent arrêté est à la charge du requérant.

**ARTICLE 5:** L'entreprise est autorisée à occuper une partie du domaine public

**ARTICLE 6 :** Madame la Directrice Générale des services ; Monsieur le Directeur des services techniques, , Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ; Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ; l'entreprise chargée des travaux

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation pour information est adressée à :

-Monsieur le Commandant du S.D.I.S

Fait à REVIN, le 13 Octobre 2025

Signé Le Maire

Daniel





## ARRETE N°2025/238

**Portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public et de restriction de circulation des véhicules et des piétons Avenue d'Orzy**  
Le Maire de la Ville de REVIN,

56 Rue Victor Hugo  
BP 14  
08500 REVIN  
Tél : 03 24 41 55 65  
Fax : 03 24 40 28 99

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants  
Vu les articles L 411-1 à 411-5 du Code de la route  
Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la Signalisation  
Vu l'article L 113-1 du Code de la voirie routière  
Vu l'arrêté municipal n° 19/120 du 26 Juillet 2019  
Vu l'article R 610 du Code Pénal  
Vu la demande en date du 13 Octobre 2025 de l'entreprise CTP  
Considérant qu'il est nécessaire de restreindre la circulation des véhicules et des piétons afin de mener en toute sécurité des travaux de raccordement aux abords du n°1164 Av d'Orzy

### ARRETE

**ARTICLE 1°:** La vitesse sera réduite à 30 km/h et la circulation des véhicules se fera par alternat à l'aide de panneaux avec sens de priorité aux abords du chantier  
Période : du 27/10/2025 au 07/11/2025

**ARTICLE 2 :** La circulation des piétons y sera interdite.  
Période : du 27/10/2025 au 07/11/2025

**ARTICLE 3 :** Une signalisation réglementaire du chantier et des prescriptions ci-dessus seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux, **l'affichage du présent arrêté est à la charge du requérant.**

**ARTICLE 4:** L'entreprise est autorisée à occuper une partie du domaine public

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des services ; Monsieur le Directeur des services techniques, , Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ; Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ; l'entreprise chargée des travaux  
Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation pour information est adressée à :  
-Monsieur le Commandant du S.D.I.S

*Fait à REVIN, le 13 Octobre 2025*  
*Signé Le Maire*

Daniel DUBECQ





**ARRETE N°2025/237**

**Portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public, de restriction de la circulation des véhicules et des piétons Rue P.Bert**  
Le Maire de la Ville de REVIN,

56 Rue Victor Hugo

BP 14

08500 REVIN

Tél : 03 24 41 55 65

Fax : 03 24 40 28 99

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants

Vu les articles L 411-1 à 411-5 du Code de la route

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la Signalisation

Vu l'article L 113-1 du Code de la voirie routière

Vu l'arrêté municipal n° 19/120 du 26 Juillet 2019

Vu l'article R 610 du Code Pénal

Vu la demande en date du 13 Octobre 2025 de l'entreprise CTP

Considérant qu'il est nécessaire de restreindre la circulation des véhicules et des piétons afin de mener en toute sécurité des travaux de raccordement aux abords du n°32 Rue P.Bert

**ARRETE**

**ARTICLE 1° :** La vitesse sera réduite à 30 km/h aux abords du chantier et la circulation des véhicules y sera restreinte

Période : du 27/10/2025 au 07/11/2025

**ARTICLE 2 :** La circulation des piétons y sera interdite.

Période : du 27/10/2025 au 07/11/2025

**ARTICLE 3 :** Une signalisation réglementaire du chantier et des prescriptions ci-dessus seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux, **l'affichage du présent arrêté est à la charge du requérant.**

**ARTICLE 4 :** L'entreprise est autorisée à occuper une partie du domaine public

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des services ; Monsieur le Directeur des services techniques, , Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ; Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ; l'entreprise chargée des travaux

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation pour information est adressée à :

-Monsieur le Commandant du S.D.I.S

*Fait à REVIN, le 13 Octobre 2025*

*Signé Le Maire*

*Daniel DURBOC*

